

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1228

21 juin 2007

SOMMAIRE

Adepa Quantitative Investment Developments S.A.	58899	KINETIKA Luxembourg S.à r.l.	58919
Aelle Holding S.A.	58926	Kohlenberg	58944
Agrichemalux S.A.	58942	Ludo S.A.	58926
Air-O-Lux S.A.	58941	Ludvig S.A.	58927
Atoll Portfolio	58899	Ludvig S.A.	58927
BCP Murano II S.à r.l.	58928	Lux-Auction S.A.	58923
BCP Murano I S.à r.l.	58899	Luxmetall Bau AG	58931
Beauvoir International S.A.	58913	LUXTECMA Service S.A.	58940
Blue Stream S.A.	58915	LUXTECMA Service S.A.	58942
Borg Luxembourg S.A.	58944	Midshore S.A.	58944
Capitalia Luxembourg S.A.	58898	Milano Properties S.A.	58930
C.E.A.O. Bénard	58930	Mirar S.A.	58943
Cecamo Luxembourg S.à r.l.	58912	Mir Fund Management S.A.	58898
Circuit Foil Engineering Sàrl	58931	MirInvest Fund	58928
CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG	58915	Miroblig	58898
Communication Trading S.A.	58928	Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A.	58916
Connection International Company S.A.	58932	Ombra Investments S.A.	58915
Cristalux Holding S.A.	58923	Optimolux S.A.	58906
Delasource S.A.	58930	PA BE S.A.	58929
Dune Investment S.A.	58942	Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l.	58932
DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l. ...	58906	Pinxton S.A.	58915
E.U. Universal Enterprise S.à r.l.	58943	Player's Sports S.à r.l.	58906
E.U. Universal Enterprise S.à r.l.	58940	RE German Small Properties S.à r.l.	58916
Faymonville Distribution AG	58929	Remko Invest S.A.	58923
Finalsa Holding S.A.	58903	Super Star S.à r.l.	58941
G.M. Lux S.A.	58905	Technoinvest S.A.	58927
H2D	58929	Vapiro S.A.	58931
Herma Holding S.A.	58929	Vevibalux S.à r.l.	58941
Hostellerie Bon Accueil	58940	VVM	58941
JM Holdings S.à r.l.	58913	Wampum	58918
Jocadava Investments S.à r.l.	58913	Xelex	58943

Miroblig, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 65.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007057649/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00623. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Mir Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.509.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007057647/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00630. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Capitalia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 15.936.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 15 mars 2007 que:

«Le terme des mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Réviseur d'Entreprises sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur Gianfranco Imperatori, Président de CAPITALIA ASSET MANAGEMENT SpA Rome, né à Rome (Italie) le 23 juillet 1936, demeurant professionnellement à Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur;
 - Monsieur Angelo Brizi, Dirigeant de CAPITALIA SpA - Rome, né à Rome (Italie) le 24 décembre 1956, demeurant professionnellement à Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur;
 - Monsieur Carlo Angelo Pittatore, Directeur Central Adjoint de BANCA DI ROMA SpA - Rome, né à Rome (Italie) le 22 juin 1960, demeurant professionnellement à Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur;
- Monsieur Paolo Renza, Directeur WEALTH MANAGEMENT AND BANCASSURANCE DE CAPITALIA SpA - Rome, né à Rome (Italie) le 9 novembre 1971, demeurant professionnellement à Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., demeurant au 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Antonio Muto, Directeur Général Adjoint de BANCA DI ROMA SpA, né à Cava dei Tirreni (Italie) le 16 septembre 1957, demeurant professionnellement à Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur, en remplacement de Monsieur Antonio Cicio, ancien Directeur Central de BANCA DI ROMA SpA-Rome.
- Madame Nadia Sciarpetti, Responsable du Secrétariat Général de la Présidence de CAPITALIA SpA - Rome, née à Rome (Italie) le 23 juin 1971, demeurant professionnellement à Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur, en remplacement de Monsieur Alessandro Agnolucci, Directeur Général de BANCA DI ROMA INTERNATIONAL - LUXEMBOURG.

«L'Assemblée Générale, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales et à l'article 15 des statuts de la société, autorise le Conseil d'Administration à déléguer les pouvoirs de gestion journalière à l'administrateur Angelo Brizi.»

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITALIA LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007057671/58/41.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Atoll Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 110.863.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007057648/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00626. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

BCP Murano I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.053.

Les comptes annuels au 30 novembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Référence de publication: 2007057638/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00624. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Adepa Quantitative Investment Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.348.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.-La société anonyme de droit luxembourgeois, ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 114.721,

ici représentée par son directeur général, Monsieur Carlos Alberto Morales Lopez, administrateur de sociétés, demeurant à L-8030, Strassen, 101, rue de Kiem,

2.- Monsieur José Codina Castro, économiste, demeurant à AD400, La Massana, (Principauté d'Andorre), Carretera de la Gonarda, 3, Pis 6, casa 27, Edifici Turó de l'Aldosa,

3.- Monsieur Ricard Sabata Corominas, mathématicien, demeurant à 08500, Vic, Barcelone, (Espagne) rue Industria, 34, 3^o 1^a,

4.- Monsieur Francisco Javier Arribas Martinez, ingénieur, demeurant à Barcelone, (Espagne) 08906, L'Hospitalet de Llobregat, rue Josep Molins, 52, 3^o,

5.- Monsieur Miguel Angel Hernando Martin, programmeur, demeurant à 39770, Laredo, Cantabria Tercera (Espagne), Travesía de Jose Antonio 5, 9-],

Les comparants sub. 2.- à 5.- tous représentés par Monsieur Carlos Alberto Morales López préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 1^{er} mars 2007, dont l'original, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré avec lui.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ADEPA QUANTITATIVE INVESTMENT DEVELOPMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- le conseil en investissement pour des sociétés d'investissement, la création de politiques d'investissement, la création de systèmes et de stratégies d'investissement et l'automatisation de tels systèmes, de même que le conseil financier à des sociétés de gestion et d'investissement, telles que des sociétés d'investissement à capital variable, des investisseurs institutionnels, des investisseurs qualifiés, ou des investisseurs professionnels, etc.

- le conseil concernant les sociétés de gestion, les fonds d'investissement, les sociétés d'investissement, les investisseurs institutionnels, les investisseurs qualifiés et les investisseurs professionnels inclura sans être exhaustif:

- Le Conseil en investissement. Dans ce contexte, la Société peut, pour le compte des OPCVM et des OPC, (a) analyser la situation de tel client, (b) fournir le conseil en investissement et proposer des décisions d'investissement, et (c) recommander l'une des opérations suivantes: achat, vente, souscription, échange, remboursement, détention et possession ferme d'un instrument financier particulier. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- La mise sur le marché au Luxembourg et/ou à l'étranger de parts ou actions d'OPCVM et/ou d'OPC.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut, dans ce but, établir des succursales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (1.000.000,-EUR) qui sera représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre.

Toutefois lorsque la société ne comportera qu'un actionnaire unique, ou lorsque les actions auront été réunies en une seule main et que ce fait aura été constaté lors d'une assemblée générale, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

La durée du mandat d'administrateur ne peut excéder six ans. Les administrateurs respectivement l'administrateur unique sont rééligibles et révocables.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux de ses membres.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à la convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présents ou représentés lors de la réunion; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le ou les membres au(x)quel(s) la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, est déléguée, porte(nt) alors le titre d'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut conférer des pouvoirs définis ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, de tout temps révocables, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée comme suit:

En cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, et en cas d'administrateur unique par sa signature individuelle,

Ou par la signature individuelle du délégué ou préposé à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion,

Ou encore par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans tous les cas, la signature d'un administrateur sera suffisante pour représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions sont consignées par écrit dans un procès-verbal.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées de façon qu'elles soient tenues dans le délai d'un mois si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les opérations de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut verser des acomptes sur dividendes dans les conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, tels que représentés, déclarent souscrire aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1.- La société ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A., vingt-trois mille vingt-cinq	23.025
2.- Monsieur José Codina Castro, mille deux cent cinquante	1.250
3.- Monsieur Ricard Sabata Corominas, trois cent soixante-quinze	375
4.- Monsieur Francisco Arribas Martinez, deux cent soixante-quinze	275
5.- Monsieur Miguel Hernando Martin, soixante-quinze	75
Total: vingt-cinq mille	25.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, tels que représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Carlos Alberto Morales Lopez, administrateur de sociétés, demeurant à L-8030, Strassen, 101, rue de Kiem,
 - b) Monsieur José Codina Castro, économiste, demeurant à AD400, La Massana, (Principauté d'Andorre), Carretera de la Gonarda, 3, Pis 6, casa 27, Edifici Turó de l'Aldosa,
 - c) Monsieur Carlos Gisleno Morales Martinol, administrateur de sociétés, demeurant à 08017 Barcelone (Espagne), rue Doctor Carulla, 18-20, 3^o 2^a.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Wim Van Cauter, comptable, demeurant à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- 5) L'adresse du siège social est fixée à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: C. A. Morales Lopez, M. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/30377. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 13 avril 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007057361/241/214.

(070058654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Finalsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 15.466.

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINALSA HOLDING S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.466 (NIN 1977 40 01 576),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 13 du 23 janvier 1978, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden, en date du 20 novembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 34 du 14 février 1979,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 256 du 27 février 2007,

ayant un capital social de cent mille euros (€ 100.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Peter Jan Mulder, commerçant, demeurant à NL-8075 Elspeet, 51, Merelweg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jamila Khelili, juriste, demeurant à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- a) Augmentation du capital social du montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (€ 100.000,-) au montant de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) sans création d'actions nouvelles.

b) Libération du montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) par un paiement en numéraire par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

3.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50) par action, de sorte que le capital social au montant de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) est divisé en quatre mille (4.000) actions de soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50) chacune.

4.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50) chacune.»

5.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social du montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (€ 100.000,-) au montant de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) sans création d'actions nouvelles.

b) La libération du montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) a eu lieu moyennant un paiement en numéraire par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale au montant de soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50) par action, de sorte que le capital social au montant de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) est divisé en quatre mille (4.000) actions de soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50) chacune.»

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Fritsch, P. Mulder, J. Khelili, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 avril 2007. Relation: ECH/2007/396. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007057586/201/81.

(070058424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

G.M. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 119.942.

Im Jahre zweitausendundsieben, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Sylvain Kirsch, Geschäftsdirektor, mit Berufsanschrift in 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

handelnd im Namen und für Rechnung des Verwaltungsrates der Gesellschaft G.M. LUX S.A., R.C. Luxembourg 119 942, mit Sitz in Luxemburg, aufgrund eines Beschlusses des vorgenannten Verwaltungsrates vom 12. März 2007, wovon eine beglaubigte Abschrift der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben wird.

Dieser Komparant hat den unterfertigten Notar gebeten folgendes zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft G.M. LUX S.A. wurde gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 27. September 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2134 vom 15. November 2006 veröffentlicht wurde.

II. Die Gesellschaft G.M. LUX S.A. hat augenblicklich ein Gesellschaftskapital von dreihundertsechzigtausend Euro (360.000,00 EUR), eingeteilt in dreihundertsechzig (360) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (1.000,00 EUR) pro Aktie.

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft ist auf drei Millionen sechshunderttausend Euro (3.600.000,00 EUR) festgesetzt, eingeteilt in dreitausend sechshundert (3.600) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (1.000,00 EUR) je Aktie.

Die Absätze 3 bis 5 der Satzung bestimmen:

«Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt und beauftragt, das Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrates durchgeführt werden. Kapitalerhöhungen, welche nicht innerhalb einer Dauer von fünf Jahren nach Veröffentlichung der Urkunde vom 26. September 2006 im «Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations» erfolgt sind, bedürfen der vorherigen Erneuerung der Ermächtigung durch einen Gesellschafterbeschluss.

Der Verwaltungsrat wird die Ausgabe der diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellenden Aktien beschliessen und die betreffenden Zeichnungen annehmen. Er ist ebenfalls ermächtigt und beauftragt, die Zeichnungsbedingungen festzusetzen oder zu beschliessen, Aktien auszugeben, welche diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellen durch die Umwandlung von freien Reserven oder Gewinnvorträgen in Kapital und die periodische Zuteilen an die Aktionäre von voll eingezahlten Aktien an Stelle von Dividenden.

Nach jeder erfolgten und vom Verwaltungsrat festgestellten Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals wird Artikel drei der Satzung entsprechend abgeändert. Diese Änderung wird vom Verwaltungsrat oder von einer hierzu vom Verwaltungsrat beauftragten Person festgestellt und veröffentlicht.»

III. Gemäss dem genehmigten Kapital und in Ausführung des oben genannten Beschlusses vom 12. März 2007 hat der Verwaltungsrat die Zeichnung von einhundertfünfunddreissig (135) neuen Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,00) erhalten und angenommen.

Die Realität der Zeichnung wurde dem instrumentierenden Notar durch ein Zeichnungsformular bewiesen.

Diese neuen Aktien wurden alle vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einhundertfünfunddreissigtausend Euro (EUR 135.000,00) zur Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

IV. Infolge der vorhergehenden Kapitalerhöhung wird Artikel 3, Absatz 1 der Satzung abgändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

« **Art. 3. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierhundertfünfundneunzigtausend Euro (495.000,00 EUR), eingeteilt in vierhundertfünfundneunzig (495) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (1.000,00 EUR) pro Aktie.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Komparanten, hat derselbe mit uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Kirsch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4680. — Reçu 1.350 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007057592/230/57.

(070058781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Optimolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R.C.S. Luxembourg B 50.000.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 mai 2007.

Pour OPTIMOLUX SA

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007057622/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Player's Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 26.091.

Le bilan arrêté au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 mai 2007.

Pour PLAYER'S SPORTS SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007057624/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Contern,

R.C.S. Luxembourg B 127.332.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on twenty third of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DuPont DE NEMOURS INTERNATIONAL S.A., a company organised under the laws of Switzerland, registered at the Swiss Trade and Company Register under the number LE 3640 with its registered office at Chemin du Pavillon 2, PO Box 50, CH-1218 Le Grand-Saconnex, Geneva, Switzerland,

represented by Mr Paul Steffes, residing in Hassel, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxy being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. There is established by the appearing party a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company has initially a single shareholder, owner of all the shares; the Company may at any time have several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In a general fashion the Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company will exist under the denomination of DuPont CONTERN (LUXEMBOURG) S.à.r.l.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. The registered office is established in Contern, Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (Euro 12,500.-), represented by fifty (50) shares of a par value of two hundred and fifty Euro (Euro 250.-).

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders.

If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to the general meeting of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a single person who shall act as agent on behalf of the Company, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. 1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder. The single shareholder may transfer freely its shares.

2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

When the Company is composed of more than one shareholder, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders.

While appointing the manager(s), the single shareholder or the general meeting of the shareholders sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Each of the managers individually has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. Each of the managers has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 15. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. 1. When the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the shareholders.

Arts 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present articles of incorporation have to be approved by shareholders representing together three quarters of the corporate capital.

Art. 18. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 19. If the Company has several shareholders, the shareholders may resolve that the operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor.

Such statutory auditor need not be a shareholder and shall be elected by the annual general meeting of the shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the shareholders.

Any statutory auditor in office may be revoked at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 20. The financial year begins on the 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The first financial year starts on the present date and ends on 31st December 2007.

Art. 21. Each year, on 31st December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder, or as the case may be, to the general meeting of the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 22. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the shares capital.

The balance of the next profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 23. Interim dividends may be distributed in accordance with, and in the form and under the conditions set forth by the Law.

Art. 24. At the time of winding up of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed for all the fifty (50) shares of the Company and paid them up in full as well as the share premium through a contribution in kind of 127 ordinary shares of four hundred fifty-four Euro (€ 454.-) each in HOWSON-ALGRAPHY B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its corporate seat in Dordrecht and registered address at 3313 LA Dordrecht, Baanhoekweg 22, duly registered under the number 31019683 representing 100% of the issued share capital of HOWSON-ALGRAPHY B.V.

The contribution to the Company was valued following the auditor's report issued by Mervyn Martins on 23rd March, 2007 as being at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium, i.e. at seventy three million four hundred and eighty seven thousand and three hundred and two Euros (€ 73,487,302.-) of which twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) were allocated to the share capital account, the remainder being allocated to share premium.

The shares contributed are free of any mortgage, pledge, charge, lien or other security interest and there exists no impediments to the free transferability of the shares in HOWSON-ALGRAPHY to the Company.

The transfer of the shares in HOWSON-ALGRAPHY to the Company has been stated in a notarial deed of this day, a copy of which was given to the undersigned notary which will remain attached to the present deed.

Proof of such transfer was given to the undersigned notary.

Since the Company holds after such contribution 100% of the shares in HOWSON-ALGRAPHY against the issue of newly issued shares in the Company, prenamed, the notary refers to article 4-2 of the law of 29th December 1971 which provides for a capital duty exemption.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ten thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at Contern, Luxembourg.
2. The number of managers is set at three (3):
 - Mr Arsène Schiltz, employee, residing in Howald,
 - Mr Pierre Kreitz, employee, residing in Luxembourg,
 - Mr Paul Steffes, employee, residing in Hassel,

Whereof, done in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

DuPont DE NEMOURS INTERNATIONAL S.A., une société de droit suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Suisse sous le numéro LE 3640, établie et ayant son siège social à Chemin du Pavillon 2, PO Box 50, CH-1218 Le Grand-Saconnex, Genève, Suisse

représentée par M. Paul Steffes, résidant à Hassel, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle signée ne varetur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. La société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

D'une manière générale la société pourra effectuer toute opération industrielle, commerciale ou financière, mobilière ou immobilière qu'elle jugera être utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination sociale de DuPont CONTERN (LUXEMBOURG) S.à.r.l.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (Euro 12.500,-), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur de deux cent cinquante Euro (Euro 250,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affectée à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. 1.Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2.Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Chacun des gérants pris individuellement a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Chacun des gérants a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 15. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture du gérant ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. 1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble les trois quarts du capital social.

Art. 18. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 19. En cas de pluralité d'associés, les associés peuvent décider que les opérations de la Société soient surveillées par un commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes n'a pas besoin d'être associé et est élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Art. 21. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés pour approbation.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 23. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en conformité avec, et dans la forme et les conditions prescrites par la loi.

Art. 24. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et l'émolument du ou des liquidateurs.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré cinquante (50) parts sociales de la Société, ensemble avec une prime d'émission par apport en nature de cent vingt sept (127) parts sociales de valeur nominale de quatre cent cinquante quatre Euro (€ 454,-) chacune de HOWSON-ALGRAPHY, une société de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social à Dordrecht avec son siège social à 3313 LA Dordrecht, Baanhoekweg 22, enregistrée sous le numéro 31019683 qui représentent 100% du capital social émis de HOWSON-ALGRAPHY B.V.

L'apport à la Société a été évalué suivant rapport du réviseur d'entreprise émis par Mervyn Martins le 23 mars 2007 comme étant au moins égal au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et à la prime d'émission, c'est-à-dire à soixante treize million quatre cent quatre vingt sept mille trois cent deux Euros (€ 73.487.302,-) dont douze mille cinq cent Euros (€ 12.500,-) sont affectés au capital social, le restant étant affecté à la prime d'émission.

Les parts apportées sont libres de tous privilèges, gages ou autres sûretés et il n'existe aucune restriction à la libre cessibilité de ces parts sociales de HOWSON-ALGRAPHY.

Le transfert des actions dans HOWSON-ALGRAPHY à la Société a été constaté par acte notarié de ce jour, dont une copie a été remise au notaire soussigné qui restera annexée au présent acte.

Preuve du transfert a été donnée au notaire instrumentant.

Etant donné que la Société détient après ledit apport de 100% des parts sociales de HOWSON-ALGRAPHY contre l'émission de nouvelles parts sociales dans la Société, prénommée, le notaire se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ dix mille Euro.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à Contern, Luxembourg.

2. Le nombre des gérants est fixé à trois (3):

M. Arsène Schiltz, employé, demeurant à Howald,

M. Pierre Kreitz, employé, demeurant à Luxembourg,

M. Paul Steffes, employé, demeurant à Hassel,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Steffes, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3479. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007057365/211/327.

(070058597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Cecamo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.862.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

TCG GESTION S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007057642/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00234. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Beauvoir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 88.610.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056784/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2007, réf. DSO-CC00189. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070044579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

**JM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Jocardava Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.621.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Jaroslaw Mikos, businessman, born on January 20, 1967 in Sierpc, Poland, and residing at 51H/52 Wlodarzewska Street, 02-384 Warsaw, Poland, represented by Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) JOCADAVA INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 123621, incorporated by a deed received by Maître Emile Schlessler, notary residing at Luxembourg, on January 11, 2007, in process of publication,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name JM HOLDINGS S.à r.l. is adopted by the company, article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.** The company's name is JM HOLDINGS S.à r.l.»

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr. Paul Marx, for the performance of his mandate.

Third resolution

Mr. Cornelius Martin Bechtel, economic adviser, born on March 11, 1968 in Emmerich/Rh, Germany, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an undetermined duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jaroslaw Mikos, entrepreneur, né le 20 janvier 1967 à Sierpc, Pologne, et demeurant à 51 H/52 Wlodarzewska Street, 02-384 Varsovie, Pologne, représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée JOCADAVA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 123621, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 2007, en voie de publication,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale JM HOLDINGS S.à r.l. est adoptée par la société, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de JM HOLDINGS S.à r.l.»

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Paul Marx, pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rh, Allemagne, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2007. Relation GRE/2007/1333. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007057597/231/81.

(070058734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.763.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

F. von L'Estocq

Director

Référence de publication: 2007057341/2600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00427. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Blue Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.330.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 29 mars 2007, il a été décidé:

- D'accepter la nomination de la S.à.r.l. VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co (B 52.610); 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen en tant que réviseur d'entreprise.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007056785/825/15.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2007, réf. DSO-CC00222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070044581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Pinxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.270.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9H00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057229/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Ombra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.301.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9H00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057230/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.611.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007057342/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00504. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

RE German Small Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.409.

In the year two thousand and seven, on third day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RE INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 115.577, here represented by Mr Wim Rits, private employee, residing professionally in Luxembourg and Miss Anna-Kreeta Rantamaa, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given on March 28, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, a notary residing in Luxembourg, on the 20th day of June 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1622 on August 26, 2006.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred and ninety-two thousand seventy-five Euros (192,075.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) to the amount of two hundred four thousand five hundred and seventy-five Euros (204,575.- EUR) by the issuance of seven thousand six hundred and eighty-three (7,683) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the seven thousand six hundred and eighty-three (7,683) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by RE INVESTMENTS, S.à r.l. against RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l. of a total amount of one hundred and ninety-two thousand seventy-five Euros (192,075.- EUR).

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of six hundred three thousand twenty-five Euros (603,025.- EUR) to bring it from its present amount of two hundred four thousand five hundred and seventy-five Euros (204,575.- EUR) to the amount of eight hundred seven thousand six hundred Euros (807,600.- EUR) by the issuance of twenty-four thousand one hundred and twenty-one (24,121) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the twenty-four thousand one hundred and twenty-one (24,121) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by RE INVESTMENTS, S.à r.l. against RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l. of a total amount of six hundred three thousand twenty-five Euros (603,025.- EUR).

The existence and the value of the said two claims has been certified to the undersigned notary by two certificates issued by the management of RE GERMAN SMALL PROPERTIES S.à r.l. to which an interim balance sheet as per April 2, 2007 is attached.

Such certificates, after signature ne varietur by the mandatories of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at eight hundred seven thousand six hundred Euros (807,600.- EUR) divided into thirty-two thousand three hundred and four (32,304) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ten thousand five hundred Euros (10,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the mandatories of the person appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RE INVESTMENTS, S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.577, ici représentée par Monsieur Wim Rits, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg et Mademoiselle Anna-Kreetta Rantamaa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 28 mars 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.622 du 26 août 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-douze mille soixante-quinze Euros (192.075,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à deux cent quatre mille cinq cent soixante-quinze Euros (204.575,- EUR) par l'émission de sept mille six cent quatre-vingt-trois (7.683) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les sept mille six cent quatre-vingt-trois (7.683) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par RE INVESTMENTS, S.à r.l. contre RE

GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l. d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille soixante-quinze Euros (192.075,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trois mille vingt-cinq Euros (603.025,- EUR) pour porter son montant actuel de deux cent quatre mille cinq cent soixante-quinze Euros (204.575,- EUR) à huit cent sept mille six cents Euros (807.600,- EUR) par l'émission de vingt-quatre mille cent vingt-et-un (24.121) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les vingt-quatre mille cent vingt-et-un (24.121) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par RE INVESTMENTS, S.à r.l. contre RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l. d'un montant total de six cent trois mille vingt-cinq Euros (603.025,- EUR).

L'existence et la valeur desdites créances ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen de deux certificats issus par la gérance de RE GERMAN SMALL PROPERTIES, S.à r.l., auxquels un bilan intérimaire en date du 2 avril 2007 est annexé.

Ces certificats, après signature ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent sept mille six cents Euros (807.600,- EUR) divisé en trente-deux mille trois cent quatre (32.304) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ dix mille cinq cents Euros (10.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, es-qualités qu'il agissent, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Rits, A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. Relation: LAC/2007/4726. — Reçu 7.951 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007057618/202/130.

(070058838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Wampum, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007057606/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00496. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

KINETIKA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.241.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the company KINETIKA LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 124241, constituted by a deed of Mr Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 18 January 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

An attendance-sheet was initialed by the members upon entry to the meeting.

Mr Carmine Reho, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, was elected as Chairman of the meeting.

Ms Christelle Frank, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, was appointed Scrutineer.

The Chairman and the Scrutineer agreed that Mr Edward Hyslop, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, be appointed to assume the role of Secretary.

In accordance with the attendance-sheet, the officers confirmed that all the members, holding all the units and possessing the same number of votes, were present or represented.

All the members acknowledged having been duly convened and, insofar as the same was necessary, waived any publication.

The attendance-sheet was accordingly confirmed as being *ne varietur*, signed by the officers of the meeting and attached to the present minutes.

As appropriate, each member waived any right or action resulting from or to result from the absence of invitations to attend.

The Chairman then confirmed that the following issues had been featured as items on the agenda:

Agenda:

(i) Adoption of a par value of one euro (EUR 1.-) and exchange of the five hundred (500) units with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each for twelve thousand five hundred (12,500) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

(ii) Increase of the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to thirty two thousand three hundred euros (EUR 32,300.-) by the issue of nineteen thousand eight hundred (19,800) new units having the same rights and obligations as the existing units. The new corporate units will be issued with the payment of a total share premium of EUR 6.-.

(iii) Subscription of nineteen thousand four hundred and four (19,404) new units by Mr Lorenzo Ernesto Ferrari born on June 23 1972 in Melzo, Italy, and full payment of said units by contribution in kind, and subscription of three hundred ninety six units (396) by Mr Walter Villa born on November 5, 1971 in Melzo, Italy, and full payment of said units by contribution in kind.

(iv) Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company accordingly.

(v) Subsequent amendment of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital; and

(vi) Any other business.

Various proposals were exchanged and with no one wishing to speak further, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting of the Company resolves to adopt a par value of one euro (EUR 1.-) and to exchange the five hundred (500) units with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each for twelve thousand five hundred (12,500) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting of the Company resolves to increase the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to thirty two thousand three hundred and six euros (EUR 32,306.-) by the issue of nineteen thousand eight hundred (19,800) new units having the same rights and obligations as the existing units. The new corporate units will be issued with the payment of a total share premium of EUR 6.-;

Subscription and Payment

Further appeared Mr Edward Hyslop acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr Lorenzo Ernesto Ferrari, born on June 23, 1972, in Melzo (Italy), residing in I-20060 Pozzuolo Martesana, Via Marconi (Italy), by virtue of a power of attorney granted on March 7, 2007.

The said proxy, will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Lorenzo Ernesto Ferrari, prenamed, for nineteen thousand four hundred and four (19,404).

Further appeared Mr Carmine Reho acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr Walter Villa, born on November 5, 1971, in Melzo (Italy), residing in I-20060 Pozzuolo Martesana, Via 25 Aprile (Italy), by virtue of a power of attorney granted on March 7, 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Walter Villa, prenamed, for three hundred ninety six units (396).

The persons appearing refer to the Share Contribution Agreement dated March 7, 2007, duly signed by Mr Lorenzo Ernesto Ferrari and Mr Walter Villa, being the shareholders of KINETIKA S.R.L. having its registered office in I-20065 Inzago (MI), Via dei Glicini 5/A (Italy), and the Company, whereby Mr Lorenzo Ernesto Ferrari, Mr Walter Villa contribute their participations, being respectively the 98% and 2% of the capital share of KINETIKA S.R.L., to the Company. From a fiscal point of view, the contribution under reference is executed and performed in compliance with the terms and conditions set forth by the EU Directive July 23rd 1990, n. 90/434

This Contribution Agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The general meeting of the Company acknowledges that the board of managers of the Company has valued the said contribution in kind on March 8, 2007 to an amount of EUR 19,806.- on the basis of the net worth equity of KINETIKA S.R.L.

The evaluation of the net worth equity of KINETIKA S.R.L. have been drafted on the basis of the Interim balance sheet of KINETIKA S.R.L. as at 31 January 2007 and the latter will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the general meeting of the Company resolves to issue 19,800 new corporate units of EUR 1.- each, to the said subscribers together with an aggregate share premium of EUR 6.-.

Further to the above increase of the corporate capital the corporate units of the Company shall be allocated as following:

Mr Pierernesto Crespi	12,475 corporate units
Mr Pietro Signorelli	25 corporate units
Mr Lorenzo Ernesto Ferrari	19,404 corporate units
Mr Walter Villa	396 corporate units

Third resolution

The general meeting resolves to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend the article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of the corporate capital, which shall henceforth be read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty two thousand three hundred euros (EUR 32,300.-), represented by thirty two thousand three hundred (32,300) units having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.»

Expenses - Declaration

Any expenses and costs as a result of the Company's change of corporate form shall be charged to the Company and are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty Euros.

In accordance with article 4.2 on the law on contribution duty, the said contribution will be exempt from contribution duty.

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Company Law Act 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed d in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mars.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société KINETIKA LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124241, constituée par un acte notarié de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Une liste de présence a été signée par les membres à l'entrée à l'assemblée.

Monsieur Carmine Reho, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été élu Président de l'assemblée.

Mademoiselle Christelle Frank, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été nommée Scrutatrice.

Le Président et la Scrutatrice s'accordent à ce que Monsieur Edward Hyslop, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, soit nommé pour assumer le rôle de secrétaire.

Conformément à la liste de présence, les officiers ont confirmés que tous les membres, détenant toutes les parts sociales et possédant le même nombre de vote, étaient présents ou représentés.

Tous les membres reconnaissent avoir été dûment convoqués et dans la mesure où cela était nécessaire, renoncé à toute publication.

La liste de présence a été confirmé comme étant ne varietur, signé par les officiers de l'assemblée et annexée au présent acte.

Comme approprié, chaque membre renonça à tout droit ou action résultant de ou à résulter de l'absence d'invitation pour y assister.

Le Président ensuite confirma que les points suivants ont figurés comme point dans l'agenda:

Agenda:

(i) Adoption d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et échange de cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune pour douze mille cinq cent (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

(ii) Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trente deux mille trois cent euros (EUR 32.300,-) par l'émission de dix neuf mille huit cent (19.800) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes. Les nouvelles parts sociales seront émises avec le paiement d'une prime totale de EUR 6,-.

(iii) Souscription de dix neuf mille quatre cent quatre (19.404) nouvelles parts sociales par M. Lorenzo Ernesto Ferrari né le 23 juin 1972 à Melzo, Italie, et libération totale des dites parts sociales par un apport en nature, et souscription de trois cent quatre vingt seize parts sociales (396) par M. Walter Villa né le 5 novembre 1971 à Melzo, Italie, et libération totale des dites parts sociales par un apport en nature.

(iv) Autorisation donnée à tout avocat de l'Étude WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des associés de la Société.

(v) Modification subséquente de l'Article 5 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus; et

(vi) Divers.

Diverses propositions ont été échangés et avec lesquelles personne ne voulant parler, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décide d'adopter une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et d'échanger les cinq cent (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune pour douze mille cinq cent (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société décide d'augmenter le capital sociale de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trente deux mille trois cent six euros (EUR 32.306,-) par l'émission de dix neuf mille huit cent (19.800) nouvelles parts sociales ayant les même droits et obligations que les parts sociales existantes. Les nouvelles parts sociales seront émises avec le paiement d'une prime totale de EUR 6,-.

Souscription et libération

Comparant maintenant Monsieur Edward Hyslop agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Lorenzo Ernesto Ferrari, né le 23 juin 1972 à Melzo (Italie), demeurant à I-20060 Pozzuolo Martesana, Via Marconi (Italie), en vertu d'une procuration donnée le 7 mars 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Lorenzo Ernesto Ferrari, susnommé, pour dix neuf mille quatre cent quatre (19.404).

Comparant maintenant Monsieur Carmine Reho agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Walter Villa, né le 5 novembre 1971 à Melzo (Italie), demeurant à I-20060 Pozzuolo Martesana, Via 25 Aprile (Italie), en vertu d'une procuration donnée le 7 mars 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Walter Villa susnommé, pour trois cent quatre vingt seize parts sociales (396).

Les comparants se réfèrent au «Share Contribution Agreement» daté du 7 mars 2007 dûment signé par Monsieur Lorenzo Ernesto Ferrari et Monsieur Walter Villa, étant les associés de KINETIKA S.R.L., ayant son siège social à I-20065 Inzago (MI), Via dei Glicini 5/A (Italie), et la Société, par quoi Monsieur Lorenzo Ernesto Ferrari, Monsieur Walter Villa apportent leur participations, étant respectivement de 98% et 2% du capital social de KINETIKA S.R.L., à la Société. D'un point de vue fiscal, l'apport sous référence est exécuté conformément aux termes et conditions établies par la Directive Européenne du 23 juillet 1990 n.90/434.

Ce «Contribution Agreement», après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire sera annexé au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

L'assemblée générale de la Société reconnaît que le conseil de gérance de la Société a évalué le dit apport en nature le 8 mars 2007 pour un montant de EUR 19.806,- sur la base de la valeur nette comptable de KINETIKA S.R.L.

L'évaluation de la valeur nette comptable de KINETIKA S.R.L. a été préparé sur la base d'un état des comptes intermédiaire de KINETIKA S.R.L. au 31 janvier 2007 et la dernière sera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Sur ce l'assemblée générale de la Société décide d'émettre 19.800 nouvelles parts sociales de EUR 1,- chacune, pour les dits souscripteurs avec une prime totale de 6,- EUR.

Suite à cette augmentation du capital social le capital social de la Société sera alloué comme suivant:

Monsieur Pierernesto Crespi	12.475 parts sociales
Monsieur Pietro Signorelli	25 parts sociales
Monsieur Lorenzo Ernesto Ferrari	19.404 parts sociales
Monsieur Walter Villa	396 parts sociales

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à trente deux mille trois cent euros (32.300,-), représentés par trente deux mille trois cents (32.300) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Déclarations - Frais

Le montant des frais, coûts qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à mille cent cinquante euros.

Conformément à l'article 4.2 de la loi sur les droits d'apport, le dit apport sera exempt de ce droit d'apport.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés commerciales de 1915 et expressément établie qu'elles ont été remplies.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Reho, C. Frank, E. Hyslop, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2007. Relation GRE/2007/1185. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007057596/231/227.

(070058740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Remko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.372.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9H00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057231/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Cristalux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 52.075.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9H00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057232/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Lux-Auction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 127.319.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme KRYSTAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.946;

2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.045.

Les deux comparantes sont ici représentées par Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer,
en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUX-AUCTION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Pétange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente de véhicules ou intermédiaire et la location sans chauffeur.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable d'un administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme KRYSTAL S.A., prédésignée, sept cent cinquante actions;	750
2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, prédésignée, deux cent cinquante actions;	<u>250</u>
Total: mille actions;	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille sept cent cinquante euros.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Alain Lesbaches, administrateur de sociétés, né à Bordeaux (France), le 12 mars 1954, demeurant à L-5868 Alzingen, 10a, rue Jean Steichen;

- Monsieur Grégory Lesbaches, administrateur de sociétés, né à Woippy (France), le 4 avril 1978, demeurant à L-5868 Alzingen, 10a, rue Jean Steichen;

- Madame Nora Brahimi, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateurs-délégués de la société Monsieur Alain Lesbaches et Monsieur Grégory Lesbaches, prénommés, avec pouvoir de signature individuel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, connue de nous notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: N. Brahimi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2007, Relation GRE/2007/1639. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007057524/231/149.

(070058517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Ludo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.935.

—
Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société, le 25 mars 2007

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 25 mars 2007, de transférer le siège de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2007.

Luxembourg, le 25 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007057260/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Aelle Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.553.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Eric Magrini, Monsieur Philippe Toussaint et Monsieur Daniel Galhano, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour AELLE HOLDING S.A.

P. Toussaint / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007057233/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07167. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Ludvig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.944.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057630/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07616. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Ludvig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.944.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057632/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07614. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Technoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 125.556.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 mars 2007

- 1.- Monsieur Pierre Fort, administrateur de société, demeurant à F-30900 Nîmes (France), 1120, Chemin de la Cigale,
- 2.- Monsieur Jaimes Cohen, administrateur de société, demeurant à F-92400 Courbevoie (France), 3, rue Jules Lefèvre,
- 3.- Monsieur Enrique Cremades, directeur de société, demeurant à F-30900 Nîmes (France), 99, Impasse des Tours de Seguin.

Lesquels administrateurs présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Pierre Fort, préqualifié, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature dans ce cadre, et dont la signature est obligatoire dans tous les autres cas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait en quatre (4) originaux.

P. Fort, E. Cremades, J. Cohen.

Référence de publication: 2007056786/241/23.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2007, réf. DSO-CC00201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070044605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

BCP Murano II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.052.

Les comptes annuels au 30 novembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Référence de publication: 2007057637/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00625. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

MirInvest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.093.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007057646/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00633. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Communication Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 125.557.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 mars 2007

Membres présents ou représentés:

1.- Monsieur Enriqye Cremades, directeur de société, demeurant à F-30900 Nîmes (France), 99, Impasse des Tours de Seguin,

2.- Monsieur Jaimes Cohen, administrateur de société, demeurant à F-92400 Courbevoie (France), 3, rue Jules Lefèvre,

3.- Monsieur Pierre Fort, administrateur de société, demeurant à F-30900 Nîmes (France), 1120, Chemin de la Cigale.

Lesquels administrateurs présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Jaimes Cohen, préqualifié, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature dans ce cadre, et dont la signature est obligatoire dans tous les autres cas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait en quatre (4) originaux.

J. Cohen, E. Cremades, P. Fort.

Référence de publication: 2007056787/241/24.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2007, réf. DSO-CC00202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070044609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

PA BE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 48.327.

—
Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société, le 25 mars 2007

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 25 mars 2007, de transférer le siège de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2007.

Luxembourg, le 25 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007057262/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

H2D, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.722.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056853/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 avril 2007, réf. DSO-CD00053. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070049464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Faymonville Distribution AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 94.717.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 18. Januar 2007

Es wurde u.a. beschlossen

- Herrn Guy Fickers, Kaufmann, wohnhaft in B-4280 Thisnes, route de Wavre, 102, mit Wirkung zum 1. Januar 2007, zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen. Sein Mandat endet mit der Jahreshauptversammlung des Jahres 2008.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 4. April 2007.

Für FAYMONVILLE DISTRIBUTION A.G., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007056828/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2007, réf. DSO-CD00040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070048274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Herma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.827.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Daniel Galhano et Monsieur Philippe Toussaint, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour HERMA HOLDING S.A.

P. Toussaint / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007057235/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

C.E.A.O. Bénard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.417.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 30 mars 2007

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, du L-2210 Luxembourg, 78, boulevard Napoléon au L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

A. Bénard.

Référence de publication: 2007057267/1218/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 Mars 2007

- Le siège social est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- OPTIO EXPERT ET COMPTABLE S.à rl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été nommée en tant que Commissaire aux Comptes avec effet au 29 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

E. Hyslop.

Référence de publication: 2007057237/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Delasource S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.800.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 1^{er} janvier 2007, au siège social que:

1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de Madame Marina Valvasori et Mademoiselle Sandra Schwinnen de leur poste d'administrateurs de la société, à compter du 1^{er} janvier 2007.

2. Les actionnaires ont unanimement accepté la nomination de Madame Marie-Thérèse Visilit et M. Alfred Visilit comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 1^{er} janvier 2007.

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Magalie Ascoat, administrateur-délégué

- Marie-Thérèse Visilit, née le 23 novembre 1936 à Thionville (France), administrateur de société, demeurant au 8, rue Enz, L-5532 Remich,

- Alfred Visilit, né le 19 septembre 1935 à Les Etangs (France), administrateur de société, demeurant au 8, rue Enz, L-5532 Remich.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour DELASOURCE S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007057245/759/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Vapiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.944.

—
Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société, le 25 mars 2007

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 25 mars 2007, de transférer le siège de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2007.

Luxembourg, le 25 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007057265/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Circuit Foil Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.668.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056835/1719/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02097. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Luxmetall Bau AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 120A.

R.C.S. Luxembourg B 110.594.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 14. März 2007

Es wurde u.a. beschlossen:

den Gesellschaftssitz, mit Wirkung zum 1. März 2007, von L-9991 Weiswampach, Maison 120A, nach L-9991 Weiswampach, Maison 146A, zu verlegen.

Dieser Beschluss wurde einstimmig gefasst.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 3. April 2007.

Für LUXMETALL BAU AG, Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007056827/667/20.

Enregistré à Diekirch, le 4 avril 2007, réf. DSO-CD00021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070048273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Connection International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 avril 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007056673/2724/13.

(070050199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.322.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The limited liability company PARKRIDGE WE RETAIL WAREHOUSING S.à r.l., a company incorporated by a deed of the undersigned notary dated April 19, 2007, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse,

duly represented by M^e Barbara Imbs, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of PARKRIDGE RETAIL WAREHOUSING SPAIN S.à r.l. (hereinafter referred to as the «corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Lux-

embourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III: General Meetings of Members

Art. 8. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV: Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V: Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and seven.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI: Winding up - Liquidation- Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the one hundred and twenty five (125) corporate units have been subscribed by the company PARKRIDGE WE RETAIL WAREHOUSING S.à r.l., prenamed.

All the one hundred and twenty five (125) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- 2) The number of managers is fixed at four(4),
- 3) The following persons are appointed managers for an unlimited period:
 - Mr Pierre Metzler, lawyer, born on December 28, 1969 in Luxembourg, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Mr François Brouxel, lawyer, born on September 16, 1966 in Metz (France), residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Mr Georges Gutenberg, lawyer, born on November 25, 1964, in Luxembourg, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

- Mr Alan Botfield, finance director, born on December 22, 1970, in Stirling (U.K.), residing at L-6133 Junglinster, 13, rue Kremerich.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée PARKRIDGE WE RETAIL WAREHOUSING S.à r.l., une société constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 2007, et non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à L-2320, Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, dûment représentée par Maître Barbara Imbs, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} : Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de PARKRIDGE RETAIL WAREHOUSING SPAIN S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux

droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III: Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV: Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V: Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI: Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent vingt cinq (125) parts sociales ont été souscrites par la société PARKRIDGE WE RETAIL WAREHOUSING S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les cent vingt cinq (125) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à quatre (4).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérantes pour une durée illimitée:
 - Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Maître Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
 - Monsieur Alan Botfield, directeur financier, né le 22 décembre 1970 à Stirling (U.K.), demeurant à L-6133 Junglinster, 13, rue Kremerich.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille neuf cents Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: B. Imbs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2007, Relation GRE/2007/1872. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007057509/231/435.

(070058543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

E.U. Universal Enterprise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 31, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 94.012.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056839/2749/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070048896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

LUXTECMA Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.120.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de la société LUXTECMA SERVICE à compter de ce jour.

Cette décision sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration en date du 8 mars 2007.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Gérard Wieczoreck.

Référence de publication: 2007057248/612/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Hostellerie Bon Accueil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 3-5, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 96.100.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HOSTELERIE BON ACCUEIL SARL

Signature

Référence de publication: 2007056674/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 avril 2007, réf. DSO-CD00023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070054156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Super Star S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 89, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.447.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056851/2749/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070048889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Vevibalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 50.
R.C.S. Luxembourg B 120.370.

Statuts coordonnés suivant acte du 10 avril 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl
Notaire

Référence de publication: 2007056675/232/12.

(070054167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

VVM, Société Anonyme.

Siège social: L-7763 Bissen, 9, Chemin de Bousberg.
R.C.S. Luxembourg B 106.105.

Le bilan abrégé au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056676/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Air-O-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.822.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 avril 2007

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AIR-O-LUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007057236/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

LUXTECMA Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.120.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de commissaire aux comptes de la société LUXTECMA SERVICE à compter de ce jour.

Cette décision sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration en date du 8 mars 2007.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Michel Kleinclaus.

Référence de publication: 2007057250/612/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Agrichemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.472.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 avril 2007

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AGRICHEMALUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007057234/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Dune Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 83.165.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 25 avril 2007

Première résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la société du 31, Val Ste Croix L-1371 Luxembourg au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale révoque Monsieur Gilles Malhomme, Madame Charlotte Fouquet et Monsieur Victor Fouquet de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

L'assemblée générale révoque la fiduciaire Luxembourg PARIS GENEVE, S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat:

- Monsieur Jean Beigbeder, né le 1^{er} juillet 1938 à Pau (France), demeurant au 11, rue Bonaparte, F-75006 Paris.
- Madame Isabelle Eisenchteter, né le 22 avril 1962 à Bournemouth (Royaume-Uni), demeurant au 142, rue de la Tour, F-75016 Paris.
- Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors (France), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007057268/587/32.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Xelex, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.916.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056677/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2007, réf. DSO-CD00116. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070054730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

E.U. Universal Enterprise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 31, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 94.012.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056850/2749/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Mirar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.543.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société, le 25 mars 2007

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 25 mars 2007, de transférer le siège de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2007.

Luxembourg, le 25 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007057263/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Borg Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.754.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 mars 2007

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BORG LUXEMBOURG S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007057253/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Kohlenberg, Société Civile (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg E 522.

—
Extrait des décisions des associés du 27 avril 2007

«1. Les associés décident de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

2. Ils nomment liquidateur Reginald Neuman, avocat, demeurant à L-1511 Luxembourg, 179, avenue de la Faïencerie, à qui ils confèrent les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.»

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007057255/657/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Midshore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 44, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 90.609.

—
Par la présente, le commissaire aux comptes de la société anonyme MIDSHORE S.A., à savoir: LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 25.797), déclare démissionner de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007057132/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.
